

# COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 23 FEVRIER 2009 A ALBIAS

## Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), ALAUX Jacques, BALSEMIN Jeanne (représentant BERTELLI Jean-Claude), BARROUL Jacques (représentant VILPOUX Marc), BELREPAYRE Rémi, BIRMES Pierre, BISCONTINI Francis, BONSAING Gilles, COLINET René, CORRECHER Maurice, DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DE PASQUALIN Annick, DONNADIEU Jean-Louis, DURAND Daniel, FRAUCIEL Christian (représentant VIROLLE Alain), GAILLARD Jean-Luc (représentant ALBERT Jean-Paul), HEBRAL Guy, JOUANY Claude, LAFON Cécile, LEVAVASSEUR Nicole, MAFFRE Christian, MARTIN Sabine, MASSAT André, MASSEGLIA Richard, MASSIP Raymond, PAGES Yves, PEDRONO Lucienne, PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, REGAMBERT Michel, SOULIE Jacques, TEYSSIERES Christian.

## Etaient excusés :

MM. ALBERT Jean-Paul, VILPOUX Marc, VIROLLE Alain.

## I- GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

### **1- Débat d'Orientation Budgétaire 2009 :**

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales les communes de plus de 3 500 habitants doivent délibérer sur les orientations budgétaires à définir dans le budget primitif 2009.

M. CAMBON Jean a déjà précisé lors de précédentes réunions que le budget Primitif 2009 du SM PMQ serait élaboré en maintenant le même niveau de prélèvement auprès des communautés de communes (soit 5€/hab).

Le seul changement proviendra du fait que le calcul de ces prélèvements se fera sur la base des nouvelles populations légales opérationnelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

De plus M.CAMBON Jean propose que lors d'un prochain Comité syndical il soit présenté l'impact financier direct que génère le Pays MQ grâce aux divers dispositifs qu'il coordonne ou gère directement (LEADER ; PIG ; PLIE ;...). On peut discuter sur la façon dont ces subventions « retombent » sur nos EPCI et communes. Elle est fondée sur la volonté des élus de participer aux diverses politiques menées par le Pays à travers la réalisation de projets cohérents.

M.CAMBON a également abordé le débat actuel sur l'organisation territoriale .De fait la liberté d'association entre collectivité existera toujours en France, si on pense qu'il y a un intérêt de se regrouper pour des projets, des réflexions, pertinents à l'échelle supra communautaire. Ce qui justifie l'existence du Pays MQ, c'est ce que l'on en fait et cela ne pourra pas être remis en question.

Ainsi les différentes thématiques coordonnées par le Pays depuis quelques années nous ont permis d'anticiper des évolutions et des politiques nationales à présent fortement soutenues.

On a finalement anticipé le Grenelle de l'environnement en particulier par l'adoption de notre plan énergies mais aussi par notre constante recherche d'intégration des objectifs du développement durable dans les schémas thématiques que nous avons élaboré.

**Dans ce contexte, M. CAMBON propose en 2009 d'engager l'élaboration d'un AGENDA 21, de candidater à un PCET (Plan Climat Energie Territoire) dans la suite logique de notre Contrat Atenee qui se termine en septembre 2009, et d'initier une Charte forestière de territoire.**

Dans le domaine de l'emploi-formation, le projet de MCEF/MDE du PMQ est abordé suite à un courrier reçu au SM PMQ par la Présidente de l'association MCEF du PMQ. Cette dernière, présente en séance, a précisé qu'il n'y avait toujours pas eu le versement des subventions 2008 de l'Etat pour le fonctionnement de l'association et qu'il y avait donc des interrogations pour le plan d'actions 2009. M. MALVY a d'ailleurs saisi le Préfet de Région MP à ce sujet.

M. CAMBON précisait qu'il ferait de même auprès de Mme La Préfète de Tarn et Garonne.

M. HEBRAL Guy a suggéré de baisser les contributions des EPCI à 4.5€/hab (au lieu de 5€ actuellement), puisque l'augmentation de la population permettait de compenser mécaniquement cette baisse.

M. CAMBON Jean a répondu qu'il ne voyait pas les choses de cette manière. Il estime qu'il est préférable de réinjecter cette contribution supplémentaire pour faire des choses nouvelles et ainsi tenir compte de l'évolution des besoins liée en partie à cette augmentation de population en PMQ.

Mme MARTIN a rappelé l'importance de la mobilité dans notre Projet de territoire pour la période 2008-2013.

M. CAMBON Jean a confirmé l'engagement du projet de cheminement doux de 15 m de large (pédestre-vélo-équestre) le long de la D115 entre Montauban et Laguépie, avec une 1<sup>ère</sup> tranche Montauban –Montricoux. Cet axe structurant permettra d'enclencher une dynamique sur la mobilité alternative.

Pour conclure M. CAMBON Jean a insisté sur l'importance de l'équipe technique du Pays MQ qui est au service des collectivités composant le SM PMQ, et qu'aucune EPCI individuellement ne pourrait se payer. C'est une retombée directe pour le territoire qu'il est nécessaire de maintenir, de renouveler dans la mesure où les financements sont obtenus.

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Budget Primitif 2009 – Orientations Budgétaires**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment son article L. 2312-1, oblige les communes de plus de 3 500 habitants à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Le document ci-annexé a été remis aux membres du comité syndical afin d'engager le débat lors de cette même séance.

Le Comité syndical :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1,

Après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2009

**2- Convention de prestation avec l'ASAI du Gouyre, Tordre et Gagnol**

Il est proposé de renouveler la convention avec l'ASAI du Gouyre, Tordre et Gagnol pour l'année 2009 afin de définir les modalités de fonctionnement de cette prestation ainsi que le montant de celle-ci s'élevant à 3000 €

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Convention de prestation avec l'ASAI du Gouyre, Tordre et Gagnol**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que l'ASAI du Gouyre, Tordre et Gagnol regroupe environ 160 agriculteurs. Elle assure la gestion et la maîtrise d'ouvrage d'un réseau d'irrigation desservant les adhérents situés sur les communes de Nègrepelisse, Vaïssac, Puygaillard de Quercy, Bruniquel, Monclar de Quercy, Genebrières, La Salvetat Belmontet, Léojac, Saint Etienne de Tulmont, Montauban, Montricoux, Puycelci, Saint Nauphary, Verlhac Tescou.

Le Président de l'ASAI du Gouyre, Tordre et Gagnol ainsi que le Syndicat en assurent toute l'administration, l'ASAI ne disposant pas de personnel ni même de local.

Compte tenu du volume important de courriers (convocations, délibérations, lettres, ...) et de documents à réaliser, l'ASAI souhaite effectuer ces services à l'extérieur pour limiter la charge de travail du Président notamment. En tant qu'établissement public, l'ASAI s'est tournée vers une collectivité intercommunale : le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour solliciter la réalisation d'une prestation de service.

L'ASAI constituant un groupe d'agriculteurs structurés et organisés, elle est un partenaire privilégié du développement local et la coopération entre ces deux structures publiques paraît évidente.

Monsieur le Président propose de fixer le montant de la prestation à 3 000 € pour l'année 2009.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec l'ASAI du Gouyre, Tordre et Gagnol
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention ainsi que tout document concernant cette action

### 3- Reconduction d'une ligne de trésorerie

Une ligne de trésorerie de 300 000 € a été contractée auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées afin de palier aux besoins ponctuels de trésorerie et notamment au décalage entre le paiement des factures et le versement des subventions, qu'il convient de renouveler.

La délibération suivante a été adoptée :

#### **Objet : Reconduction d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°10 du 07 février 2008, une ligne de trésorerie de 300 000 € a été contractée auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées afin de palier aux besoins ponctuels de trésorerie et notamment au décalage entre le paiement des factures et le versement des subventions.

Monsieur le Président propose donc de reconduire cette ligne de trésorerie pour une année supplémentaire et précise que le montant des frais de dossier seront de 300 € représentant 0.10% du montant total.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

## II- POLITIQUES TERRITORIALES

### 1- Programme Leader (axe LEADER du FEADER)

Information sur le conventionnement en cours de validation, entre le SM PMQ et l'Etat, pour la mise en œuvre du programme LEADER IV MQ (2007-2013).

Le Pays Midi-Quercy pourra ainsi programmer des actions qui globalement percevront un montant d'aides européennes de **1 806 755€**, qui génèreront un montant global de coût de projets évalué à 4 309 00€

Un premier Comité de programmation LEADER PMQ est prévu le jeudi 24 avril 2009 à 15 h (lieu non déterminé), afin d'installer la nouvelle instance et proposer éventuellement des premiers dossiers, qui ont été identifiés dans la 1<sup>ère</sup> programmation de la convention territoriale, s'ils répondent aux nouvelles règles d'éligibilité du programme LEADER IV.

### 2- Convention territoriale du Pays Midi-Quercy (2008-2013)

- ✗ Informations sur la signature officielle qui a eu lieu le 09/02/09 (notamment la proposition d'une thématique pour la ligne à vocation expérimentale du Conseil régional MP), la validation en cours de la 1<sup>ère</sup> programmation examinée au CTCP du 19/12/08, et le planning de la prochaine programmation

➤ ligne à vocation expérimentale du Conseil régional MP :

Lors de la réunion de la signature de la convention territoriale du 09/02/09, il a été soumis l'idée de positionner la dotation spécifique « Vocations territoriales et expérimentation » de la Mesure 8 de la convention territoriale du PMQ sur prioritairement la **thématique « Isolation thermique des bâtiments existants publics accueillant du public-en particulier les bâtiments scolaires »**, et **secondairement sur des projets d'investissement de l'économie sociale et solidaire.**

Un travail technique avec les services de la Région devrait rapidement déboucher sur une définition précise des modalités de mise en œuvre de cette nouvelle dotation régionale qui

pourrait être abondée par le CG 82 et l'Etat en fonction des projets proposés. Un appel à projet aux communes et EPCI sera donc proposé.

✘ Demande de subvention pour l'assistance technique Pays 2009

Des informations techniques plus précises sur l'éligibilité de certaines dépenses (frais de structure, type de poste, ...) sont encore en attente, notamment pour les fonds européens (LEADER et FEADER « classique »).

De fait il est impossible de présenter le plan de financement exact pour l'assistance technique du SM PMQ en 2009, qui comprendra un volet affecté à la Convention territoriale et un autre au programme LEADERIV.

La délibération incluant le plan de financement 2009 sera donc présentée lors du prochain Comité syndical du 30/03/09.

### **3- Nouveaux dispositifs territoriaux en maturation**

✘ Information sur la réunion AGENDA 21-Plan Climat Energie Territoire – Charte forestière qui a eu lieu le 12/02/09.

Suite à la réunion du 12/02/09, à laquelle était convié le Bureau du SM PMQ, élargi à quelques membres du CDD, un consensus est apparu sur la pertinence d'engager la faisabilité de mise en œuvre des 3 dispositifs territoriaux présentés :

- Un Agenda 21 de territoire présenté par l'ARPE (Agence Régionale pour l'Environnement)
- Un PCET (Plan Climat Energie Territoire) présenté par l'ADEME
- Une Charte forestière de territoire présentée par le CRPF

M. CAMBON Jean a donc proposé en conclusion de cette réunion de soumettre le principe d'engager la faisabilité de mise en œuvre de ces 3 dispositifs au prochain Comité syndical.

**Il est donc proposé aujourd'hui d'acter le principe d'étudier les montages financiers et techniques des études préalables qui seront nécessaires pour définir le contenu de ces 3 documents de références à adapter au territoire MQ.**

Lors d'un prochain Comité syndical, il sera proposé les délibérations incluant les plans de financements pour pouvoir procéder aux demandes de subventions affectées à ces dispositifs.

## **III- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY**

### **1- Charte Patrimoine et Paysages pour demain**

- ✘ Information sur l'application de la charte paysagère depuis 2004 et information sur l'animation des documents d'objectifs de Natura 2000

Mademoiselle DANIEL Bertille, chargée de mission "Charte Paysagère" a présenté un document en séance.

### **2- Habitat – Cadre de Vie - Foncier**

- ✘ PIG « habitat centre bourg en MQ » : information sur l'avancement et les perspectives

Mademoiselle BAK Sandrine, chargée de mission "Habitat – Cadre de vie – Foncier" a présenté un document en séance.

M. ALAUX Jacques a précisé qu'il faut des candidats à la location pour occuper les logements locatifs créés et donc notamment faire habiter les gens qui travaillent chez nous. Pour cela il estime qu'il faut engager une politique d'accueil volontariste en particulier en rendant attractif nos villages sur le plan du cadre de vie mais aussi sur le plan du développement économique. Il faut protéger les hommes, la faune et la flore !

M. CAMBON Jean rejoint la réflexion de M. ALAUX sur le problème de l'habitat et du travail. Dans le passé, l'obligation de résidence des fonctionnaires a influencé la vie sociale et culturelle de nos communes. Il faut essayer de sensibiliser les actifs à l'intégration dans la vie sociale et économique de leur commune d'adoption pour le travail.

Le débat s'est ensuite élargi sur les conditions nécessaires pour maintenir une attractivité des communes rurales en population permanente (actifs et ou retraités).

M. BISCONTINI considère qu'il faut couvrir tout le territoire en réseau de communication compétitif (très haut débit ; mobile..) si on veut pouvoir accueillir des travailleurs à distance notamment.

M. HEBRAL Guy insiste sur la présence des services de santé, en particulier les médecins, véritable clé de voûte de notre capacité à accueillir et maintenir des populations dans nos campagnes.